

6 JUILLET 2021

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue en présentiel au 119 rue Renaud, le mardi 6 juillet 2021

Madame Isabelle Arcoite, agit comme secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance extraordinaire est ouverte à 19h00.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
Madame Marie-Ève Boutin au poste no 3
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5

Étaient absent :

Monsieur Alexandre Brault au poste no 4
Monsieur François Ledoux, au poste no 6

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-07-177– Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Marc Lamarre, appuyé par monsieur Alain Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Avis de motion précédant l'adoption du règlement numéro 388-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-312 sur l'utilisation de l'eau potable
- 3.2 Projet de règlement numéro 388-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-312 sur l'utilisation de l'eau potable

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

5 CLÔTURE DE LA SÉANCE

☞ ☞ ☞ ☞

6 JUILLET 2021

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. Avis de motion projet de règlement numéro 388-2021

Résolution 2021-07-178 – Dépôt de l’avis de motion précédent l’adoption du règlement numéro 388-2021

Monsieur Richard Lestage donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 388-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-312 sur l'utilisation de l'eau potable.

∞ ADOPTÉE ∞

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

3.2. Adoption du projet de règlement numéro 388-2021

Résolution 2021-07-179 – Dépôt du projet de règlement numéro 388-2021

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire actualiser son Règlement sur l'utilisation de l'eau potable pour respecter les capacités de son réseau d'aqueduc et permettre l'arrosage sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion est donné avec dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 6 juillet 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, de déposer le projet de règlement numéro 388-2021 – Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-312 relatif à l'utilisation de l'eau potable et ses amendements, tel que présenté en pièce justificative de la séance.

∞ ADOPTÉE ∞

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-07-180 – Adoptant la levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Alain Lestage, appuyé par monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée à 19h05.

Lise Sauriol, mairesse

Isabelle Arcoite, secrétaire-trésorière

∞ ADOPTÉE ∞